

PRESDENCE DE CONSEIL

DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL
DU CONSEIL DES MINISTRES

DECRET N° 77/767 du 29 DECEMBRE 1977
confirmant Monsieur WONGOLO-MOKOKO
Honoré, Inspecteur du Trésor de 4e
échelon, en qualité de Contrôleur
d'Etat auprès du Ministre de l'Informa-
tion et des Postes et Télécommunica-
tions.

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE
DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE DU PLAN,

- Vu l'Acte fondamental du 5 avril 1977 ;
Vu l'acte n° 005/PCT du 19 mars 1977 portant création
du Comité Militaire du Parti et fixant ses attributions ;
Vu l'acte n° 001/PCT/CMP du 3 avril 1977 fixant l'organisa-
tion et la structuration du Comité Militaire du Parti ;
Vu le décret n° 77/165 du 5 avril 1977 portant nomination
de membres du Conseil des Ministres ;
Vu l'ordonnance n° 035/77 du 28 juillet 1977 relative à
l'exercice du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo ;
Vu le décret n° 77/553 du 3 novembre 1977 portant organisa-
tion du Ministère des Finances ;
Vu la décision du Comité Militaire du Parti dans sa réu-
nion du 3 novembre 1977 ;

DECRETE :

Article premier.- Monsieur WONGOLO-MOKOKO Honoré, Inspecteur
du Trésor de 4e échelon, précédemment Contrôleur d'Etat auprès du
Ministre de l'Information et des Postes et Télécommunications est
confirmé dans ses fonctions ;

Article 2.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date
de signature, sera enregistré, publié au Journal officiel de la
République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 29 DECEMBRE 1977

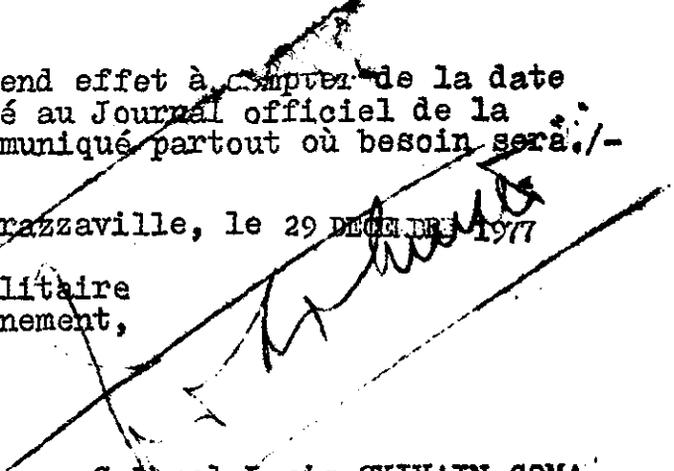
Par le deuxième Vice-Président du Comité Militaire
du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan :

Le Ministre des Finances,

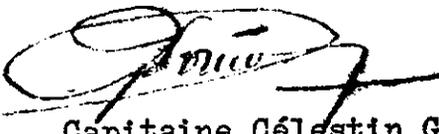

Henri LOPES.-

Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux,


Alphonse MOUTISSOU-PANATI.-


Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre de l'Information et des
Postes et Télécommunications,


Capitaine Célestin GOMA-FOUTOU.